

**Inauguration de Mémoires d'Ici – CEJARE**  
**Discours de Manfred Bühler, président du CJB**

*Seule la version orale fait foi*

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Madame la ministre,  
Monsieur le maire,  
Monsieur le président du Conseil de Ville,  
Mesdames et Messieurs les représentantes et représentant de Mémoires d'Ici et de CEJARE,  
Mesdames et Messieurs les représentantes et représentant de Mémoires des autorités cantonales et communales,  
Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous apporter les salutations du Conseil du Jura bernois, mais aussi ses félicitations et ses meilleurs voeux pour l'avenir à l'occasion de l'inauguration de vos nouveaux locaux.

Nous voici donc aux Rameaux, ce temple de l'histoire du Jura bernois et de la mémoire industrielle interjurassienne. Je constate que cela fait 6 mois que vous avez intégré vos nouveaux locaux, et que vous ne les inaugurez que maintenant. Est-ce une manie d'historien, qui vous permet, même lorsqu'on célèbre un nouveau départ, de regarder un peu vers le passé ? Je crois que c'est surtout un effet de la recherche d'excellence de Mémoires d'Ici et de CEJARE. D'abord s'assurer que la mission peut être remplie à la perfection, ensuite prendre un moment pour fêter. Vous avez fait la fourmi durant toute l'année pour vous installer et régler votre activité dans ce nouvel environnement, je suis heureux que vous nous ayez invités à faire la cigale aujourd'hui, aux portes de l'hiver, pour cette célébration.

Mémoires d'Ici a un peu plus de dix ans, CEJARE un peu moins de 10 ans, et le Conseil du Jura bernois n'en a que 5. Ce n'est donc pas à moi de vous donner des conseils de vieux sage pour l'avenir, comme cela arrive dans ce genre de festivités. Toutefois, à l'échelle du

Jura bernois qui fêtera en 2015 son bicentenaire ainsi que les 40 ans du vote qui lui a donné sa forme actuelle, nous sommes de la même génération. Celle qui a vu le canton de Berne doter notre région francophone d'un statut particulier au tournant du millénaire, en lui accordant des compétences spécifiques en lien avec son identité, ce qui constitue le travail Conseil du Jura bernois, ainsi qu'un centre chargé de récolter, conserver et mettre en valeur les témoins historiques de cette identité, ce qui est le travail de Mémoires d'Ici. Le fait que vous partagiez vos locaux avec CEJARE n'en est que plus réjouissant, car notre identité est fortement marquée par l'industrie régionale, ainsi que par les relations historiquement intéressantes avec nos voisins jurassiens.

On dit que les scientifiques sont parfois compliqués et que les actions politiques sont parfois simplistes. Pour en rester à la comparaison entre nos destins respectifs, je relève que dans la loi sur le statut particulier, le sort de Mémoires d'Ici est réglé en un seul article, alors que celui du Conseil du Jura bernois a besoin d'une trentaine d'articles, sans compter une ordonnance, un règlement et d'autres bases encore. Le présent est parfois bien plus compliqué que ce qu'on imagine. Cela me pousse à d'autant plus marquer de l'admiration pour les historiens, qui cherchent à éclairer notre présent en reconstruisant le passé sur la base de témoignages forcément lacunaires et partiels, une lacune que Mémoires d'Ici et CEJARE s'efforcent jour après jour de combler.

Si nos destins sont liés par la loi sur le statut particulier, c'est surtout parce que le Conseil du Jura bernois a la responsabilité légale du soutien cantonal à la culture régionale, dont Mémoires d'Ici et CEJARE sont deux représentants éminents. C'est à ce titre que nous avons eu avec vous quelques sueurs froides l'année passée, lorsque nous avons remarqué qu'il manquait quelques moyens pour financer votre installation aux Rameaux, et que les plans que nous avons alors tirés sur la comète se sont heurtés à la dure réalité des bases légales qui régissent la loi sur les loteries.

Après bien des incertitudes, c'est finalement le 23 décembre 2010 que l'office de la culture a pu verser une contribution extraordinaire sur le compte du Conseil du Jura bernois, ce qui nous a permis de remplir nos obligations légales. Si j'ose me permettre ce jeu de mot, le Père Noël ne portait cette année-là pas un uniforme rouge, mais un pull vert... Que le Directeur de l'instruction publique du canton de Berne soit ici publiquement remercié de la part du Conseil du Jura bernois, et avec lui l'office de la culture, en particulier sa section francophone qui a été d'un précieux soutien.

Je vais ici arrêter de rappeler le passé, je laisse cette tâche aux spécialistes. Car le Conseil du Jura bernois est en train de préparer l'avenir. Cet avenir, il se dessinera dans le cadre d'une nouvelle loi sur l'encouragement de la culture. Le cas Mémoires d'Ici est déjà réglé, puisque nous avons anticipé cette loi pour assurer le financement durable de l'institution, offrant ainsi un démenti à l'adage qui veut que les Bernois ne soient pas les plus rapides. Pour ce qui est des institutions interjurassiennes comme CEJARE, la nouvelle loi ne change rien aux principes de la collaboration avec le canton du Jura, qui reste intense dans le domaine culturel. Pour le reste des institutions du Jura bernois, je vous donne rendez-vous au mois de janvier prochain, lorsque le CJB rencontrera les acteurs culturels afin de tirer le bilan de son premier lustre d'activité et préparer la révision du concept culturel qui servira de base à la mise en oeuvre de la nouvelle loi.

Une chose est en tout cas certaine, les élus qui siègent dans notre conseil sont attentifs aux institutions et projets culturels. Et les acteurs sur le terrain le rendent bien. Ils ne se contentent pas de remplir le mandat, mais ils proposent, ils innovent, ils agissent et nous enrichissent en nous demandant des soutiens financiers. C'est ainsi que Mémoires d'Ici et le CEJARE ne se contentent pas d'être un îlot de la collection d'archives coupé de toute liaison avec l'extérieur. Ils font partie d'un réseau local, régional et national qui en font des acteurs de l'édition, des producteurs d'expositions, bref des portes d'entrée vers ce qui fait de l'être humain une créature capable de progresser.

La principale question que se posent les décideurs lorsqu'ils accordent une subvention, c'est de se demander si l'argent accordé aura une utilité pour la population qui finance ces prestations ? Quand je vois que le nombre de visiteurs augmente depuis le déménagement et que Mémoires d'Ici prépare en ce moment avec d'autres institutions locales une exposition importante de photographie, je me dis que nous n'avons pas fait tout faux en vous faisant confiance.

Merci de votre attention.